

du personnel de l'extérieur pour maintenir son entreprise en activité malgré une grève légale et légitime. Le ministre a-t-il pu le faire et a-t-il réussi à arrêter une telle pratique?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pu rien faire pour arrêter une telle pratique. J'ai porté les rapports à l'attention du CN qui exploite l'hôtel et c'est apparemment tout ce que je puis faire dans les circonstances.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'est-il entretenu de cette question avec son collègue, le ministre du Travail, dont le code réclame le recours à des pratiques justes en matière de relations ouvrières?

LES POSTES

MONTRÉAL—MESURES EN VUE DE RÉGLER LE CONFLIT POSTAL

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes et des Communications.

Quand l'honorable ministre pourra-t-il déclarer à la Chambre qu'il a trouvé un règlement au conflit postal qui sévit présentement à Montréal et quelles dispositions son ministère entend-il prendre pour régler ce conflit?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, je conseille à l'honorable député de lire attentivement la lettre que je viens de déposer. Il sera alors mieux renseigné et il y trouvera les mesures que j'ai bien l'intention d'appliquer.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère a l'intention de transférer le centre de redistribution postale de Montréal à Toronto comme mesure susceptible de régler le conflit?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais dit cela et personne ne peut me prêter une telle intention. J'ai tout simplement déclaré que, comme mesure temporaire, le courrier envoyé d'une partie à l'autre du pays ne serait pas acheminé vers Montréal.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

J'aimerais savoir si le ministre, à la suite de la rencontre qu'il a eue ce matin avec les représentants des syndiqués, a reçu l'assu-

rance que les troubles cesseront à Montréal et que la livraison du courrier se fera désormais de façon normale. Dans la négative, le ministre peut-il indiquer quelles mesures extraordinaires il entend prendre, comme celles qu'il a énoncées hier et qu'il devait prendre aujourd'hui, pour que la livraison du courrier à Montréal se fasse normalement?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, j'ai dit aux deux représentants de la CSN, ce matin, que j'ai bien l'intention de me conformer à la loi telle qu'elle a été adoptée à la Chambre.

La loi exige que je fasse des appels d'offres, ce que j'ai fait. Nous avons accordé des contrats à cinq nouveaux entrepreneurs. Les ententes sont signées et nous sommes liés par ces contrats. Donc, il ne nous reste qu'à savoir ce que nous pourrions faire pour ceux qui ne seront pas embauchés par les nouveaux entrepreneurs.

Je crois qu'il y a des mesures que nous pouvons prendre, avec l'aide et l'appui de mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen). A ce stade, je me permets de dire que M. Grenier, sous-ministre adjoint du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a assisté à la rencontre de ce matin. A la fin de la réunion, tous se sont rendu compte de notre prise de position, et je leur ai dit: Je serai à votre disposition quand vous le voudrez.

L'hon. M. Asselin: Je désire poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Les syndiqués ont-ils accepté l'attitude du ministre et vont-ils conseiller aux employés de reprendre la livraison du courrier de façon régulière à Montréal?

S'ils ne l'ont pas appuyée, je demanderais au ministre s'il entend prendre des mesures exemplaires, en vue d'assurer la livraison du courrier.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, les représentants de la CSN ont demandé au ministre de garantir le statut de leur syndicat. Je leur ai dit tout simplement: Votre statut est précisé dans le contrat qui vous lie avec vos employeurs. Vous avez déjà perdu un employeur, c'est-à-dire *Rod Service Limited*, et vous êtes en train d'en perdre un autre. C'est votre affaire!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre au milieu de son envolée oratoire, mais je crois qu'il s'agit là d'un débat plutôt que d'une série de questions et de réponses.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.